

M. Crothers: Qui a retenu ses services?

L'hon. M. Pugsley: Je ne doute pas que le ministre de la Marine et des Pêcheries ait suggéré sa nomination?

A la page suivante, page 5570, le compte rendu ajoute:

L'hon. M. Meighen: Le représentant de Carleton (M. Carvell) a dit que M. Teed a été nommé par le juge en chef, M. McLeod, et il avait raison. Pourquoi le juge en chef l'aurait-il nommé s'il le pensait favorable au ministère?

L'hon. M. Pugsley: Le ministre de la Marine et des Pêcheries l'a recommandé, je n'en doute pas.

Si je prends la parole, c'est uniquement dans le dessein de dire que je n'ai ni suggéré, ni recommandé, au juge en chef, M. McLeod, ni à qui que ce soit, de nommer M. Teed. Je sais moi-même que le juge en chef, sir Ezekiel McLeod, a lui-même suggéré sa nomination.

ADOPTION D'UNE LOI DE FINANCE.

Sur motion de sir Thomas White (ministre des Finances), le bill n° 128, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour les services publics pendant l'exercice finissant le 31 mars 1918, est lu une 2e fois, délibéré en comité général, rapporté, lu une 3e fois et adopté.

ADOPTION DES AMENDEMENTS FAITS PAR LE SENAT AU BILL CONCERNANT LE GIBIER DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur), propose que la Chambre adopte les amendements faits par le Sénat au bill n° 100, concernant le gibier dans les territoires du Nord-Ouest du Canada.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Ce bill est très technique. On a eu une raison, j'imagine, de faire ces amendements. Le ministre les approuve-t-il?

L'hon. M. ROCHE: Oui.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le seul amendement important est celui qui se rapporte à l'article 4, et qui change la saison réservée pour la chasse et l'abatage de l'original, du chevreuil et du mouflon. Le ministre a examiné la question, j'imagine, et il est convaincu que la saison suggérée vaut mieux que celle que fixait le bill tel qu'adopté par la Chambre.

L'hon. M. ROCHE: Les fonctionnaires de mon ministère m'affirment que l'amendement est excellent.

L'hon. M. OLIVER: Le ministre nous dira-t-il en peu de mots quelle est la portée de cet amendement.

L'hon. M. ROCHE: Voici la différence. L'alinéa "a" de l'article 4 prohibant la chasse de l'original, du caribou, du chevreuil, du mouton de montagne et du mouflon entre le 1er avril et le 15 juillet, et entre le 1er d'octobre et le 1er de décembre. Le Sénat l'a modifié de manière à établir une saison réservée pour

L'original, le chevreuil et le mouflon entre le 1er d'avril et le 1er de septembre.

C'est-à-dire qu'il prolonge le délai du 15 de juillet au 1er de septembre. Quant au caribou et au mouton de montagne, il ajoute à la saison réservée l'intervalle entre le 1er d'avril et le 1er d'août.

(Les amendements sont adoptés.)

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

Le Chambre siège en comité des subsides sous la présidence de M. Rainville.

Commerce.—Annuaire impérial du Canada, \$4,000.

L'hon. M. MURPHY: Qu'est-ce que cet annuaire?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce): Cette publication, qui en est maintenant rendue à sa troisième édition, porte le nom d' "Annuaire impérial du Canada" parce qu'elle renferme des statistiques de toutes les parties de l'empire. Si mon honorable ami a eu sous les yeux l'une ou l'autre des deux éditions précédentes, il doit savoir combien cet ouvrage est complet et tout ce qu'il embrasse. La troisième édition, volume d'environ 600 pages, en est maintenant sous presse et sera bientôt prête à être distribuée. J'ai vu beaucoup de ces sortes d'annuaires, mais je n'en sais aucun d'aussi complet que celui-ci. Il en sera tiré, en tout, 7,500 exemplaires, dont 2,500 seront distribués par nos soins; quant au reste, on le distribuera selon qu'en décidera le Gouvernement, c'est-à-dire que le volume sera adressé aux personnes dont les noms figureront sur la liste qu'il aura approuvée.

L'hon. M. MURPHY: A-t-on acheté les exemplaires des éditions précédentes?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Oui.

L'hon. M. MURPHY: Quel est l'éditeur de cet annuaire?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Le compilateur est de Montréal. C'est M. Southall qui est la cheville ouvrière de l'entreprise. L'ouvrage a été l'objet des plus grands éloges, et nombre de personnes m'ont